

Comment développer les compétences de votre entreprise ?



Pourquoi former votre salarié au tutorat ?

La réussite d'une personne dans un cursus de formation dépend beaucoup de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dont il bénéficie en entreprise ou sur chantier. Former un tuteur est donc fondamental pour accueillir, intégrer, former et fidéliser vos nouveaux collaborateurs.

Quelle est la durée de cette formation ?

Suivant les options choisies, la formation est d'un minimum de 24 heures et d'un maximum de 32 heures réparties sur 3 à 4 jours.

Comment financer cette formation ?

Concernant son coût pédagogique, il est intégralement financé par l'OPCA de la Construction pour les entreprises de 11 à 299 salariés.

Concernant les salaires et les charges, ils sont remboursés aux entreprises de 11 à 299 salariés (Rémunérations + charges plafonnées à 15€ de l'heure).

Cette formation est également référencée et permet à l'entreprise de bénéficier de l'aide forfaitaire de 500 euros versée sous condition par le Conseil Régional pour tout Maître d'Apprentissage formé.

Site d'information : apprentissage.bourgognefranche.comté.fr

Comment se déroule la formation de tuteur ?

2 journées en groupe

- ✓ Contexte de l'exercice du tuteur
- ✓ Accueil et intégration du tuteur
- ✓ Comment communiquer
- ✓ Focus sur le parcours de l'alternant
- ✓ Comment organiser une séquence d'apprentissage
- ✓ Le rôle pédagogique du tuteur

I journée de formation individuelle sur chantier

- ✓ Accueil et intégration du tuteur
- ✓ Communication entre tuteur et tuteur
- ✓ Transmettre un savoir-faire, confier une tâche
- ✓ Evaluer la formation du tuteur

**cette journée peut être effectuée en mode groupe si besoin*

I journée de formation individuelle sur chantier (optionnelle)

- ✓ Evaluation des comportements
- ✓ Gestion des relations professionnelles
- ✓ Suivi de l'évolution du tuteur en centre
- ✓ Gérer la formation du tuteur

Quelle validation ?

A l'issue des différentes journées de formation, le tuteur recevra une attestation de formation.

En parallèle, si votre salarié veut aller plus loin dans sa démarche, il peut prétendre à la reconnaissance des compétences tutorales via le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé.

Qui contacter pour plus d'information ?

Pour toute question financière : CONSTRUCTYS Bourgogne-Franche-Comté, OPCA de la Construction au 03.80.78.85.30.

Pour toute question pédagogique, notamment les inscriptions : ARIQ BTP Bourgogne-Franche-Comté, organisme de formation paritaire, géré par la Profession :

12 Rue des Grandes varennes

21121 AHUY

03.80.73.99.47

www.ariqbtp.com